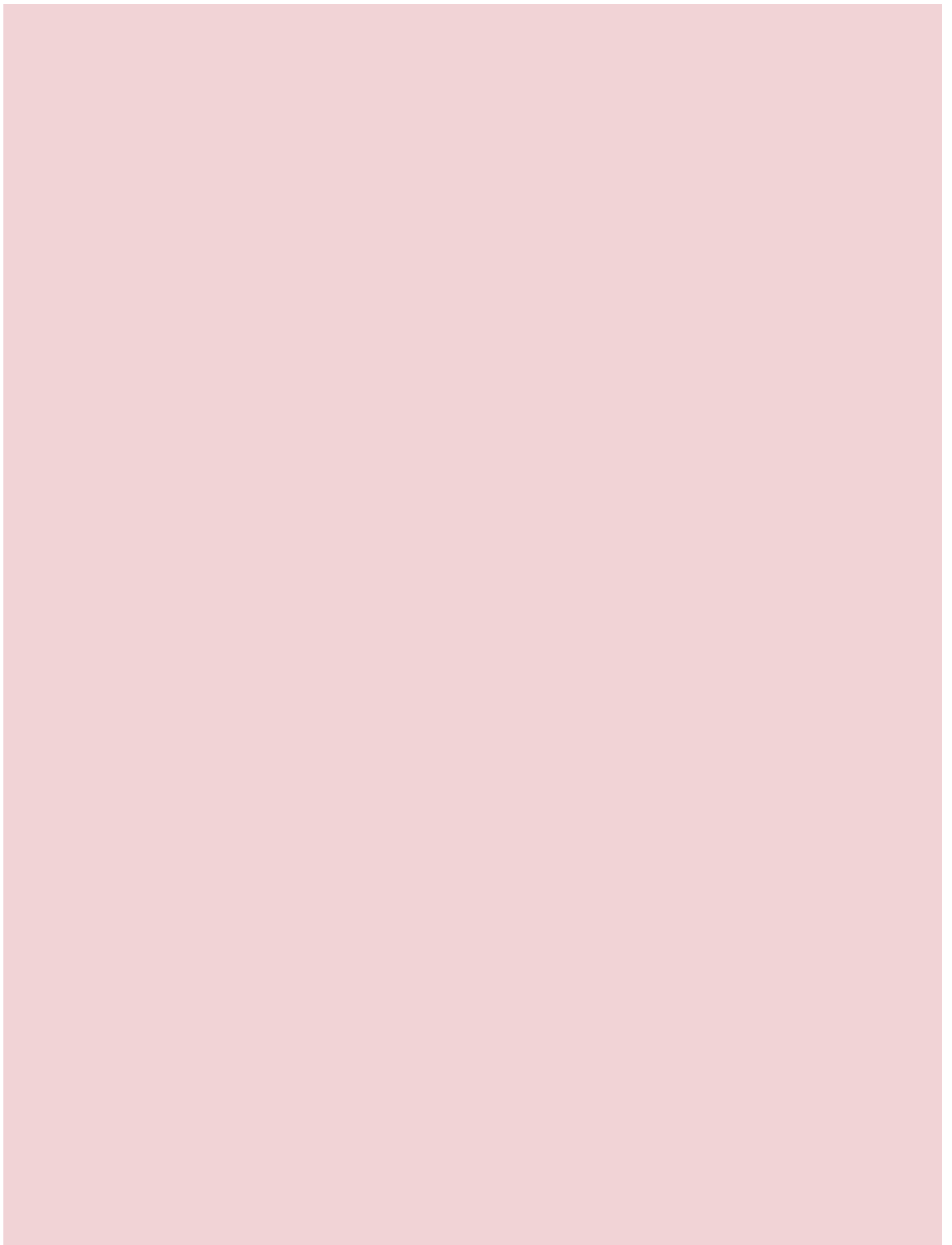




# **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022**

Agence d'urbanisme Le Havre - Estuaire de la Seine



---

# L'ÉDITO

---

PAR ÉDOUARD PHILIPPE - PRÉSIDENT DE L'AURH



©Lou Benoist

**C**haque année, l'AURH se prête à l'exercice de rédiger son rapport d'activité. C'est un exercice difficile pour une agence d'urbanisme, car son travail et ses missions précèdent et dépassent souvent l'année en question. En effet, l'AURH a pour philosophie d'accompagner ses partenaires de la vision à la réalisation de leurs projets. Elle propose des éclairages, des idées et des parangonnages à la genèse des petits et grands projets d'aménagement du territoire. Elle est régulièrement présente quand ils s'achèvent, pour en évaluer les effets et faciliter l'éclosion de nouvelles ambitions.

C'est une chance pour les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire, dont l'action est souvent dictée par des contraintes temporelles et techniques, de disposer d'un lieu de ressources et de réflexion où ils peuvent puiser dans la mémoire des initiatives passées, et imaginer

le devenir d'îlots, de quartiers, de villes comme d'intercommunalités. Pour ne citer que deux exemples, l'Agence a accompagné ces dernières années HAROPA dans sa réflexion sur le devenir de la Citadelle, mais également la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sur sa stratégie de territoire dans le cadre de l'élaboration de son PLUi.

L'Agence offre le recul et l'aération qui permettent de prendre de bonnes décisions en matière d'aménagement du territoire, quelle que soit l'échelle envisagée. Doyenne des agences d'urbanisme au niveau national, l'accompagnement méticuleux qu'elle offre pour l'élaboration des documents d'urbanisme réglementaire comme pour des études urbaines donne à son travail une assise volontairement concrète.

Ce rapport d'activité présente donc un aperçu des missions qui ont été conduites au cours de l'année 2022. Que ce soit pour des questions de foncier, d'habitat, de mobilités ou d'urbanisme, pour ne citer que ces thématiques-là, j'invite l'ensemble de nos adhérents à continuer de s'emparer de ce formidable outil d'ingénierie territoriale qu'est l'AURH, qui participe activement au bon aménagement du grand estuaire de la Seine.

---

## SOMMAIRE

---

### **OBSERVER, ANTICIPER & SIGNALER**

#### **AXE 1 : P6-13**

##### FOCUS

Vieillir dans la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

##### PAROLE DE PARTENAIRE

Florence THIBAUDEAU-RAINOT  
[Adjointe au Maire, chargée des affaires sociales, de la solidarité et de la santé - Le Havre]

##### POINT DE VUE AURH

Connaitre et comprendre les dynamiques démographiques pour orienter les politiques locales

QUELQUES PROJETS MENÉS EN 2022

### **ÉCLAIRER, ACCOMPAGNER & RÉALISER**

#### **AXE 2 : P14-21**

##### FOCUS

Préparer le territoire aux enjeux sociétaux et environnementaux de demain

##### PAROLE DE PARTENAIRE

Clotilde EUDIER  
[Maire - Saint-Romain-de-Colbosc]

##### POINT DE VUE AURH

De l'intérêt d'un RLPi

QUELQUES PROJETS MENÉS EN 2022

### **FÉDÉRER, ANIMER & FORMER**

#### **AXE 3 : P22-29**

##### FOCUS

Pôle métropolitain – Les haltes vélo

##### PAROLE DE PARTENAIRE

Isabelle LEFAVRAIS-GODART  
[Cheffe de projet axe Seine et CPIER - Région Normandie]

##### POINT DE VUE AURH

Axe Seine et axe littoral

QUELQUES PROJETS MENÉS EN 2022

### **UNE ÉQUIPE ET DES EXPERTISES AU SERVICE DU TERRITOIRE**

#### **L'AURH : P30-38**

L'équipe

Les publications & vidéos 2022

Les orientations triennales 2023-2025

L'assemblée générale

83

structures partenaires  
forment l'assemblée  
générale

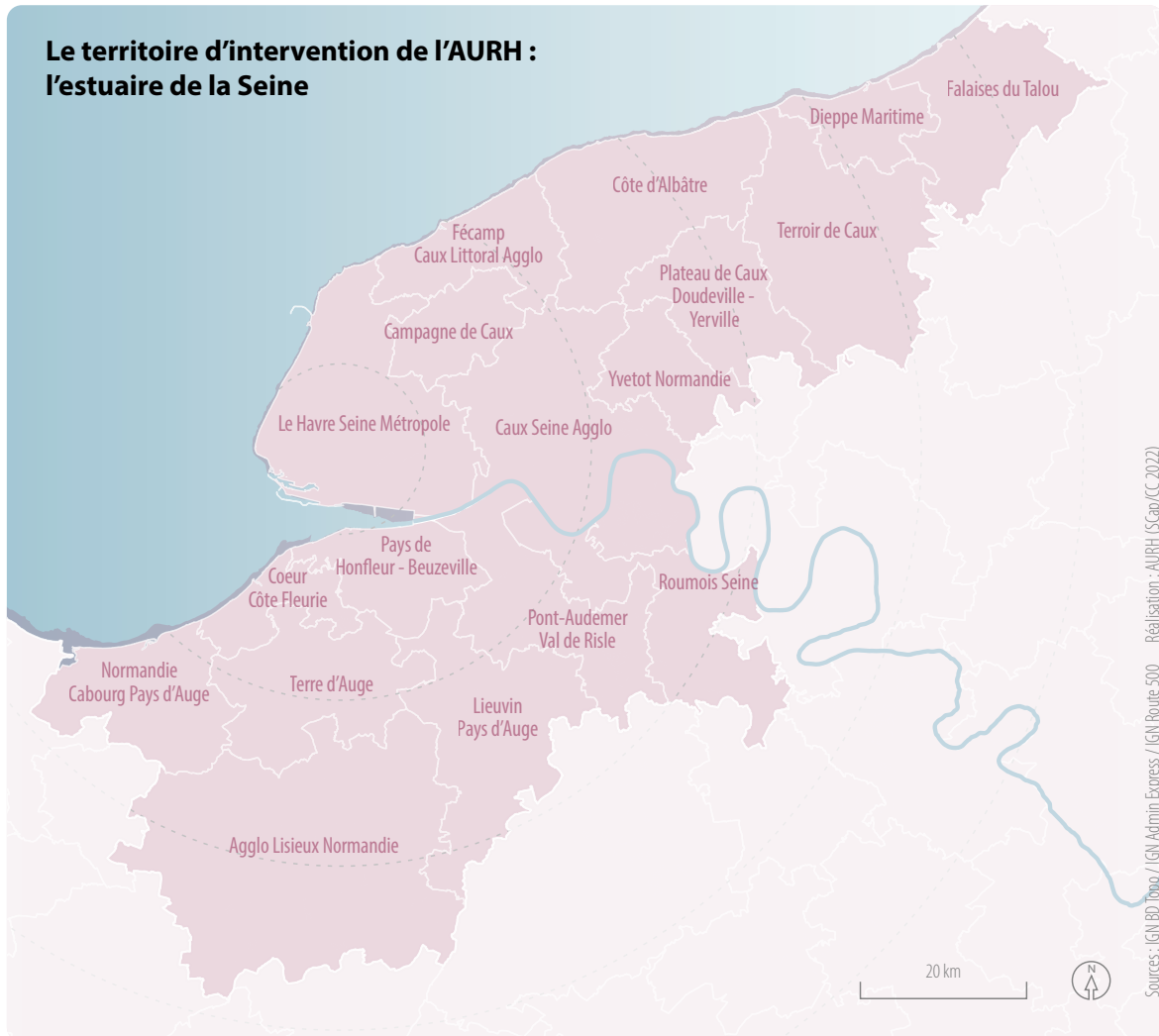
18

intercommunalités  
composent le territoire  
d'étude de l'agence

28

collaborateurs  
constituent l'équipe  
AURH

### Le territoire d'intervention de l'AURH : l'estuaire de la Seine



# AXE 1

Observer, anticiper & signaler



Pour être efficace, une politique publique requiert toujours une information claire et complète. À ce titre, la mission première des agences d'urbanisme est d'observer, c'est-à-dire de mesurer les dynamiques à l'œuvre, de les mettre en perspective et d'en informer les acteurs opérationnels.

## FOCUS

### VIEILLIR DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

En mars 2022, l'AURH a remis à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole un rapport sur les enjeux du vieillissement de la population. L'étude décrit l'évolution de la structure démographique de l'intercommunalité sur les dernières décennies et jusqu'à l'horizon 2040. Les impacts démographiques territoriaux sont importants à court terme. Dès 2030, près d'un quart des

habitants auront plus de 65 ans. Ils représenteront 27 % de la population en 2040, soit 10 points de plus qu'en 2013, et la progression sera plus rapide au sein des communes périurbaines.

Les implications territoriales du vieillissement de la population sont nombreuses et concernent les acteurs publics locaux aux différents échelons géographiques. L'étude identifie plusieurs grands enjeux. Le premier concerne la prise en compte des fragilités sociales des seniors (isolement, niveau de vie), en particulier au Havre. Autre enjeu pour le territoire, celui des parcours résidentiels et de l'adaptation des logements, mais aussi de l'offre d'établissements spécialisés pour

personnes âgées. Enfin, adapter le territoire au vieillissement de sa population, c'est aussi s'interroger sur l'accès à la mobilité et aux services de proximité. Sur ce point, une cartographie permet d'identifier les pôles de proximité favorables au vieillissement.

Cette étude a permis d'alimenter les travaux de la Ville du Havre dans le cadre de la définition de sa nouvelle politique « Bien vieillir au Havre », mais aussi ceux de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour son contrat local de santé 2022-2024.



À retrouver sur  
[www.aurh.fr/vieillir-lhsm](http://www.aurh.fr/vieillir-lhsm)



## PAROLE DE PARTENAIRE

**Florence THIBAudeau-RAINOT**

Adjointe au Maire du Havre, chargée des affaires sociales, de la solidarité et de la santé - 1<sup>re</sup> Vice-Présidente du Département de la Seine Maritime en charge des solidarités humaines

**Que ce soit pour aider ses habitants à accéder à un emploi, à un logement, ou de bénéficier d'un service en matière de santé, de justice, d'éducation, d'alimentation ou de proximité, la Ville du Havre propose une large gamme de politiques publiques.**

**Le Havre, comme toutes les villes, est cependant une collectivité qui vit. Elle est constamment en évolution : on y constate, par exemple, une hausse du nombre d'étudiants, mais également une augmentation du nombre de seniors.**

**Afin d'adapter l'offre de services en matière de solidarité et de santé aux besoins de la population, la Ville du Havre (à travers toutes ses compétences) doit tenir compte en permanence des changements de la démographie et de la société havraise.**

**Les vastes bases de données dont dispose l'AURH, ainsi que les études spécifiques que l'Agence conduit sur certaines catégories de population (les seniors, les jeunes, etc.), offrent aux équipes municipales un éclairage très utile pour élaborer, évaluer et ajuster les politiques publiques de proximité.**

*+ d'infos : [www.aurh.fr/publications-et-ressources/le-havre-ensemble](http://www.aurh.fr/publications-et-ressources/le-havre-ensemble)*



## POINT DE VUE

### AURH

#### CONNAITRE ET COMPRENDRE LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES POUR ORIENTER LES POLITIQUES LOCALES



analyse démographique vise à apporter un éclairage sur les transitions vécues par les territoires. Elle permet d'interpréter les causes sous-jacentes à ces évolutions, notamment au travers des migrations résidentielles et du solde naturel. Lorsqu'un territoire gagne des habitants, s'agit-il de jeunes, de familles, de seniors ? Lorsqu'un territoire perd des résidents, est-ce le signal d'un manque d'attractivité ou de l'action de facteurs plus macro, tels que le vieillissement de la population et la baisse de la fécondité ? Répondre à ces questions permet aux acteurs locaux de s'adapter aux diverses répercussions de ces transitions. Elles font émerger des besoins, notamment en matière de logements et de services.

L'analyse des dynamiques démographiques fait partie intégrante des travaux de l'AURH. Elle contribue à l'élaboration de diagnostics dans le cadre des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLH...), en complément de nombreuses autres thématiques (économie, mobilité, environnement...). Elle permet d'identifier des enjeux relatifs à l'évolution de la composition des ménages et aux besoins en logements qui en découlent, ou encore d'observer les phénomènes de la périurbanisation.

L'AURH engage également des études thématiques qui permettent d'alimenter les travaux des acteurs locaux sur la politique en direction des jeunes, les enjeux du vieillissement de la population, ou encore l'aménagement du territoire pour un environnement favorable à la santé.

Pour alimenter ces travaux, l'AURH analyse les évolutions passées jusqu'aux données les plus récentes disponibles. En début d'année, l'Agence met à disposition les statistiques de population actualisées à l'échelle communale, via un outil de data visualisation, afin de favoriser l'accès de tous à ces données et à leur interprétation.

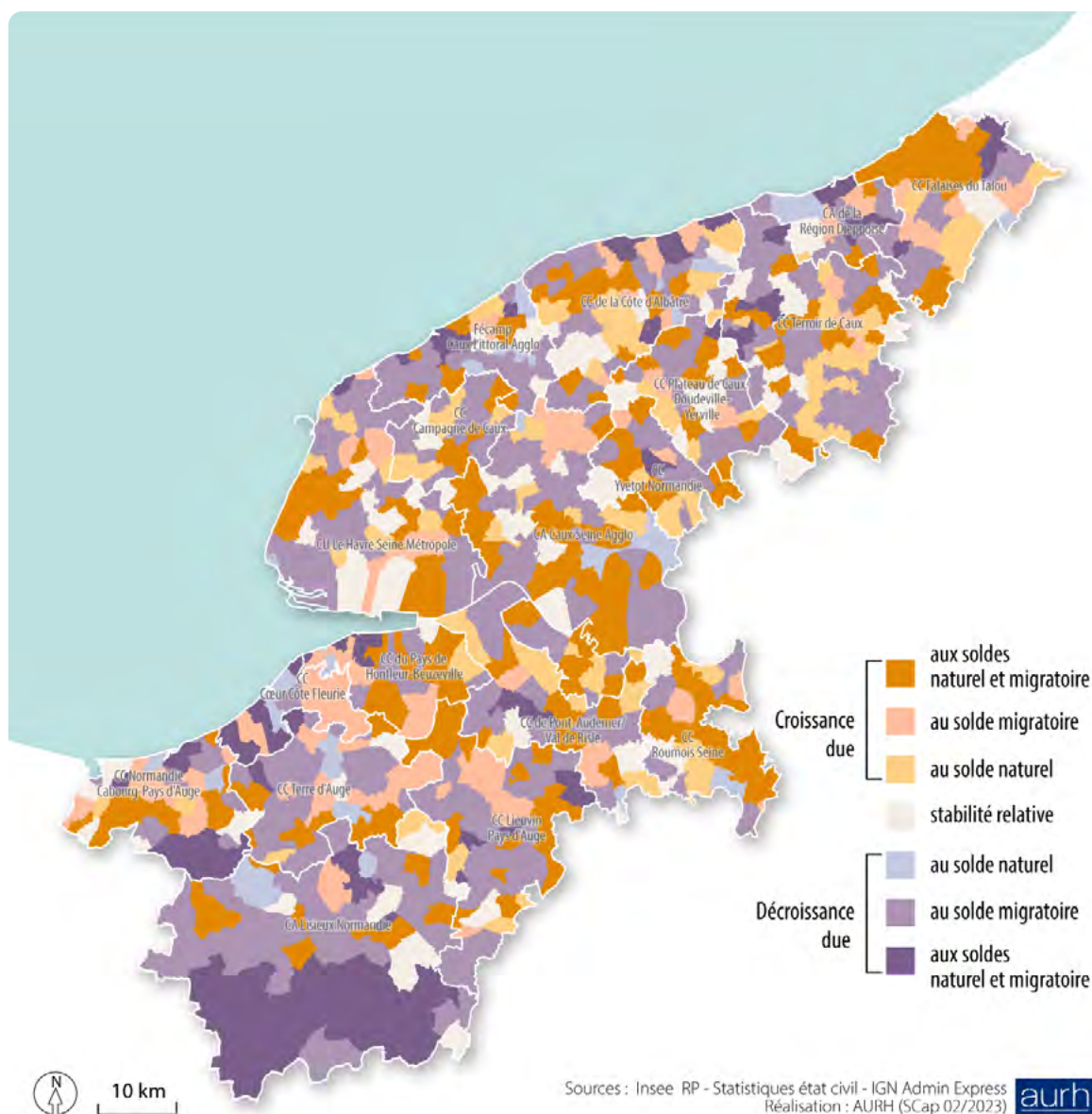
Mais prendre en compte les dynamiques démographiques dans les politiques publiques, c'est aussi tenter d'anticiper les évolutions à venir au sein de chaque territoire, tant les situations sont hétérogènes. Par exemple, les nombreux défis liés au vieillissement de la population sont sensiblement différents au sein des territoires urbains, périurbains et ruraux. L'AURH s'appuie sur les projections de population réalisées par l'Insee, dont l'analyse sera prochainement réactualisée.

**[Aurélié SOULIER**

Sociologue / Société et démographie]



# TYPOLOGIE DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES DES COMMUNES DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE



---

## QUELQUES PROJETS MENÉS EN 2022

---

### 】 Gestion de la donnée, de l'information géographique et cartographique

Les données et l'information géographique constituent les ressources de base pour produire des éléments de connaissance du territoire. Ces ressources permettent d'établir des diagnostics. Elles constituent le socle de différents observatoires. Dans tous les cas, elles fournissent des éléments objectifs de compréhension d'un phénomène et permettent de mesurer des dynamiques territoriales pour développer des pistes de réflexion et identifier les enjeux auxquels les territoires devront faire face.

### 】 Portraits des territoires des intercommunalités de l'estuaire de la Seine

Dans sa collection *Portrait de territoire*, l'AURH publie les données clés de tous les établissements intercommunaux de son périmètre d'intervention. Sous forme de poster, il donne les données de référence du territoire à travers 13 grandes thématiques dont la démographie, l'habitat, l'économie, le tourisme. Le document illustré propose aussi un volet cartographique avec une grande photographie aérienne du territoire et quelques cartes thématiques.

+ d'infos : [www.aurh.fr/donnees-cles](http://www.aurh.fr/donnees-cles)

### 】 Observatoire du logement et de l'habitat

Après avoir accompagné la Communauté urbaine dans l'évolution de son dispositif d'observation, l'AURH a publié en 2022 les premières briques de l'observatoire : *l'analyse des dynamiques du marché immobilier local*, étude portant sur la vacance des logements privés. *L'observatoire du logement étudiant* a donné lieu à une enquête qualitative pour mieux comprendre la situation des étudiants face à l'offre de logements du territoire et mieux cerner leurs attentes.

+ d'infos : [www.aurh.fr/habitat](http://www.aurh.fr/habitat)

### 】 Observatoire de l'immobilier d'entreprise

L'*Observatoire de l'immobilier d'entreprise* permet de suivre les dynamiques du marché des bureaux, locaux d'activités et entrepôts sur le territoire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Il s'appuie sur les données recueillies par l'AURH auprès des commercialisateurs privés et publics.

+ d'infos : [www.aurh.fr/oie](http://www.aurh.fr/oie)

### 】 Observatoires des mobilités

Une présentation générale de la mobilité des habitants de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole avait fait l'objet d'un premier *cahier de la mobilité* en 2021.

Les cahiers de la mobilité n°2 et n°3 publiés en 2022 proposent une analyse ciblant plus particulièrement la pratique du vélo et la mobilité des seniors.

+ d'infos : [www.aurh.fr/cahier-mobilite2](http://www.aurh.fr/cahier-mobilite2) & [www.aurh.fr/cahier-mobilite3](http://www.aurh.fr/cahier-mobilite3)

### 】 Observatoire Le Havre ensemble

L'observatoire *Le Havre ensemble* est actualisé chaque année entre 2019 et 2023 afin d'identifier l'évolution des caractéristiques de la population havraise. La Ville du Havre peut ainsi mesurer les effets des actions du projet d'innovation sociale. Quatorze thèmes sont abordés : démographie, famille, égalité femmes-hommes, logement, formation, emploi, santé, handicap, solidarité, vie associative...

+ d'infos : [www.aurh.fr/le-havre-ensemble](http://www.aurh.fr/le-havre-ensemble)

### 】 Déclinaisons de l'étude démographique INSEE / AURH

En 2022, l'AURH a réalisé une étude sur les 15-24 ans au sein de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole à paraître en 2023. L'étude analyse les conditions de vie des jeunes et leur activité (études, emploi ou NEET). Elle identifie plusieurs enjeux, dont une attractivité

des jeunes à renforcer, la prise en compte des fragilités sociales, l'élévation des niveaux de diplôme et l'insertion professionnelle.

+ d'infos : [www.aurh.fr/les-jeunes-dans-la-communauté-urbaine-le-havre-seine-metropole](http://www.aurh.fr/les-jeunes-dans-la-communauté-urbaine-le-havre-seine-metropole)

### 】 Vallée de Seine – Dispositif d'observation, d'études et de prospective (CPIER 1.1) et cartographie des grands projets (CPIER 1.4)

Dans le cadre du CPIER vallée de la Seine, la coopération des agences d'urbanisme développe depuis 2015 un dispositif de suivi et d'observation de la vallée de la Seine : corpus de données partagées, études thématiques et prospectives, cartographies, communication. L'AURH a été pilote de la coopération des agences d'urbanisme de la vallée de la Seine de juillet 2021 à décembre 2022.

L'Agence a également piloté les actions de communication à travers la réalisation de vidéos présentant le territoire et ses enjeux.

Enfin, l'Agence a participé à l'élaboration du schéma stratégique du futur CPIER en rédigeant plusieurs notes d'enjeux.

+ d'infos : [www.vdseine.fr](http://www.vdseine.fr)

### 】 Veille, ressources documentaires et site internet

Les travaux de veille et de recherche documentaire menés en interne permettent à l'équipe de l'AURH de disposer d'un socle de connaissances, d'éléments d'actualité et d'expériences innovantes qui viennent enrichir ses réflexions. Cette ressource est diffusée sur le compte Twitter et le compte Scoop.it ! de l'Agence. Une sélection est également adressée chaque semaine aux partenaires qui en font la demande ([e.hamel@aurh.fr](mailto:e.hamel@aurh.fr)).

+ d'infos : [www.aurh.fr](http://www.aurh.fr)  
[www.aurh.fr/veille](http://www.aurh.fr/veille)

L'AURH est présente sur les réseaux sociaux Twitter et LinkedIn pour y diffuser ses derniers projets et relayer l'actualité de ses territoires d'intervention et de ses thématiques de travail.

+ d'infos : [www.aurh.fr](http://www.aurh.fr) & [www.twitter.com/aurh\\_officiel](https://www.twitter.com/aurh_officiel)

### 】 Suivi projet professionnel étudiants master 1 URBANITÉ

L'objectif de cet atelier, co-animé par l'AURH et l'Université Le Havre Normandie, est de placer les étudiants dans une démarche de projet urbain répondant à une commande formulée par un territoire ou une commune. Après le site d'Étretat en 2021-2022, la promotion 2022-2023 du Master 1 Urbanité (25 étudiants) s'est penchée sur le quartier Sainte-Marie / Saint-Léon au Havre autour des enjeux de nature en ville, requalification des espaces publics, des mobilités actives et de la réhabilitation du bâti.

### 】 Suivi projet tutoré – Licence pro Métiers du tourisme

Pour la deuxième année consécutive, l'AURH a encadré un groupe d'étudiants en licence professionnelle conception et commercialisation de produits touristiques dans le cadre de leur projet tutoré. Ce tutorat consiste en l'attribution d'un sujet d'étude (les seniors et les vacances 2021-2022) et l'accompagnement méthodologique (recherches documentaires en lien avec le sujet, enquête, conception d'un produit touristique).

### 】 Découverte urbaine et architecturale interface ville-port du Havre

L'AURH organise des visites de l'interface ville-port à destination de publics divers : professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, étudiants, élus, délégations étrangères. Cette année, l'Agence a notamment fait découvrir les richesses de ce territoire singulier aux étudiants de l'école nationale des Ponts et chaussées, des universités de Rennes et Nantes et aux membres du conseil d'administration de l'AIVP.

### 】 Valorisation des événements et actions du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

Le Pôle métropolitain confie à l'AURH des actions de communication institutionnelle : animation du site internet et du compte Twitter, élaboration des documents et outils.

Parallèlement, l'Agence définit et met en œuvre des plans de communication pour certains projets du pôle : visitez l'estuaire, Nuits du tourisme, Forum des tendances touristiques, webinaires *Vers une alimentation « Seine »* notamment.

### Sommet Axe Seine - Coopération des agences d'urbanisme

[Table-ronde consacrée aux projets CPIER, ferroviaires, portuaires et fluviaux en vallée de la Seine]



### Master 1 Rennes

[Septembre 2022]



## Matinales organisées par l'AURH

[L'hébergement locatif entre particuliers dans l'estuaire de la Seine]



[Le vieillissement de la population dans la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole]



# AXE 2

Éclairer, accompagner & réaliser



L'élaboration de plans d'urbanisme fait partie des compétences historiques de l'AURH. Elle a confirmé ce rôle auprès de nouveaux adhérents et au gré des évolutions législatives et réglementaires. L'Agence, dont l'équipe a développé une fine connaissance des territoires et de ses acteurs, a vocation à éclairer ses adhérents avec une double approche pédagogique et opérationnelle. Son ancrage territorial et sa taille humaine en font un point de contact privilégié pour articuler les échelles nationale et locale.

## FOCUS

### PRÉPARER LE TERRITOIRE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE DEMAIN

L'AURH accompagne les communes dans la mise en place des stratégies d'aménagement locales. Qu'il soit réalisé au titre des actions « Petites villes de demain » ou du « Soutien technique opérationnel aux communes », cet accompagnement prend des formes variées, toujours adaptées aux contextes techniques et politiques locaux. En 2022, l'Agence

est ainsi intervenue auprès de 13 communes de l'estuaire de la Seine, tantôt sur une assistance des démarches déjà lancées, tantôt sur une production plus concrète d'esquisses d'aménagement pour aider à la prise de décision.

Dans un premier temps, l'accompagnement des démarches en cours a permis d'apporter l'expertise et le savoir-faire de l'Agence, accumulés depuis de nombreuses années et sur de nombreux territoires, à travers la mobilisation de données exploitées localement, de conclusions d'études réalisées, de méthodologies d'intervention et d'outils de communication et de pilotage efficaces et pragmatiques.

Dans un second temps, la production plus concrète d'études à travers l'élaboration de diagnostics et de stratégies d'intervention, toujours illustrées par des esquisses de mise en situation. Cette touche supplémentaire, signature de l'Agence, permet de contextualiser les enjeux et les débats à travers un projet hypothétique, pour en tirer les invariants et les éléments réhibitoires.

L'ensemble de ces actions facilitent l'émergence de projets réalistes et adaptés aux contextes locaux.



## PAROLE DE PARTENAIRE

**Clotilde EUDIER**

Maire de Saint-Romain-de-Colbosc - Vice-Présidente  
de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Entre les métropoles et les espaces ruraux, les villes petites et moyennes constituent un maillon essentiel de l'armature urbaine nationale et locale. Ces villes, très nombreuses, offrent un niveau intermédiaire de services dont le rayonnement dépasse largement les frontières communales.

Saint-Romain-de-Colbosc est l'une de ces petites communes rurales qui souhaite conserver son authenticité, de bourg à la campagne, tout en se modernisant pour répondre aux besoins de ses administrés. Nous avons la chance d'avoir été lauréat du programme de l'État « Petites villes de demain » et de disposer, en parallèle, du « Soutien technique et opérationnel aux communes » (STOC) de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour réfléchir au devenir de notre centre-ville.

Pour ces deux dispositifs, qui s'imbriquent et se complètent sur notre commune, nous bénéficions d'un accompagnement personnalisé de l'AURH. L'ingénierie et les savoir-faire de l'Agence nous sont d'une grande aide dans nos réflexions.

C'est le cas, par exemple, sur le site SONEFI, une ancienne quincaillerie, qui pourrait être réhabilitée dans les années à venir en logements autour d'un grand parc qui profitera aux romansais, ou encore au futur parc Odièvre, un espace de détente intergénérationnel qui apportera de nouveaux espaces naturels pour les habitants, la faune et la flore locales.



## POINT DE VUE

### AURH

#### DE L'INTÉRÊT D'UN RLPi

**L**es formats et les informations ont évolué, les supports lumineux et numériques sont de plus en plus présents : à l'ère de la numérisation de la société, les dispositifs publicitaires installés au bord des routes et sur l'espace public font toujours partie des paysages. Sans régulation adaptée, ces dispositifs peuvent parfois être considérés comme des sources de nuisance visuelle pour le cadre de vie et le paysage.

Qu'il s'agisse de publicités, de préenseignes et d'enseignes, la réglementation en matière d'affichage doit permettre à chaque territoire de trouver le juste équilibre entre liberté d'expression et protection de notre environnement. L'outil de planification adéquat est le règlement local de publicité intercommunal (RLPi), déclinaison locale du règlement national de publicité (RNP).

Avant d'engager l'élaboration d'un RLPi, il est primordial d'évaluer les enjeux locaux au regard de l'application de la réglementation nationale pour justifier ou non de la mise en œuvre de prescriptions plus adaptées à un territoire.

En ce sens, le diagnostic « publicité », au-delà du recensement exhaustif de tous les dispositifs, doit permettre d'apprécier dans quelle mesure les dispositions nationales sont respectées en analysant la légalité des dispositifs existants. La cause première de non-conformité reste l'implantation de dispositifs en dehors d'une zone d'agglomération, secteur où la publicité est interdite par le code de l'environnement. Le diagnostic permet aussi d'identifier les zones à enjeux : fortes concentrations de dispositifs, enjeux patrimonial et/ou naturel, zones économiques, axes routiers majeurs...

C'est sur la base de ce diagnostic que l'intérêt de décliner des prescriptions réglementaires plus contraignantes que celles du RNP pourra être apprécié : il s'agit de créer une règle que si celle-ci répond à une problématique locale. Si les dispositions nationales conviennent, celles-ci peuvent rester applicables, même si le territoire est couvert par un RLPi.

En 2024, le pouvoir de police en matière publicitaire sera donné aux élus locaux. Les collectivités auront alors à leur charge l'instruction des demandes d'autorisations préalables, le contrôle du respect de la réglementation, nationale ou locale, et la mise en demeure en cas d'infraction. Ce transfert de police obligera les élus locaux à se saisir du sujet et, si cela leur semble nécessaire, à élaborer un RLPi.

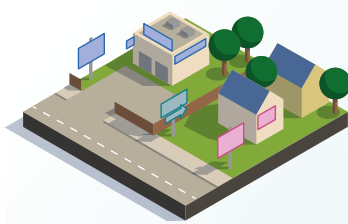
[Flavie LEMARCHAND  
Urbaniste / Planification]



# Quelles règles pour la publicité : RNP ou RLPi ?

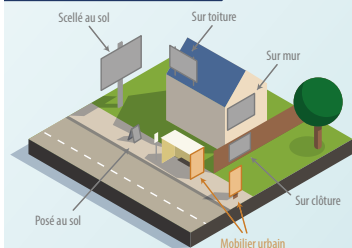
Le Règlement National de Publicité (RNP) est un outil de protection du cadre de vie qui encadre l'installation des enseignes, préenseignes et publicités, afin d'améliorer leur intégration dans le paysage. Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est une déclinaison locale du RNP. RNP ou RLPi ? Seul un diagnostic permet de répondre à cette question.

## Différents types de dispositifs



- Enseigne** : « toute inscription, forme ou image installée sur une unité foncière et relative à une activité qui s'y exerce »
- Préenseigne** : « toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée »
- Publicité** : « à l'exclusion des enseignes et des préenseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à **informer le public** ou à **attirer son attention**, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités »  
(art. L581-3 du code de l'environnement)

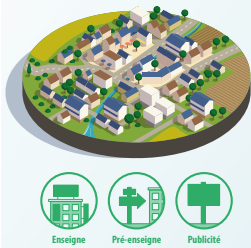
## Différents types de supports



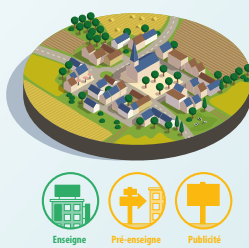
## Les grands principes du RNP

● Autorisé ● Interdit ● Autorisé sous conditions

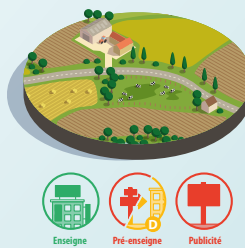
**Agglomération de plus de 10 000 habitants et/ou unité urbaine de plus de 100 000 habitants**



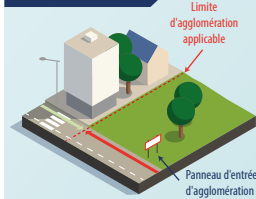
**Agglomération de moins de 10 000 habitants (hors unité urbaine de plus de 100 000 habitants)**



**Zone non agglomérée**



## Le cas des limites d'agglomération



Les publicités et les préenseignes ne sont autorisés que dans les agglomérations, définies par le code de la route et encadrées par les panneaux d'entrée / sortie d'agglomération. Lorsque la localisation des panneaux ne correspond pas à la limite du bâti, c'est la réalité physique qui délimite l'agglomération.

## Secteurs d'interdiction



### Secteurs d'interdiction absolue :

- sur les monuments historiques,
- sur les monuments naturels et les sites classés,
- dans les cœurs des parcs nationaux et les réserves naturelles,
- sur les arbres.

(art. L581-4 du code de l'environnement)



### Secteurs d'interdiction relative :

- aux abords, à moins de 100 m et dans le champ de visibilité des monuments historiques,
- dans les sites patrimoniaux remarquables,
- dans les parcs naturels régionaux et dans l'aire d'adhésion des parcs nationaux,
- dans les sites inscrits et dans les zones Natura 2000.

(art. L581-8 du code de l'environnement)

## Intérêt du RLPi

Le RLPi permet d'aller plus loin que le RNP, en renforçant les prescriptions réglementaires nationales. Le diagnostic du RLPi identifie les enjeux d'un territoire et les impacts visuels des dispositifs dans le paysage. Le diagnostic justifie ou non la mise en oeuvre de prescriptions plus adaptées à un territoire local.

- ❌ Le RLPi ne peut ni contrôler le contenu des affiches, ni interdire totalement la publicité pour respecter la liberté d'expression.
- ❌ Le RLPi ne comprend que des prescriptions réglementaires plus strictes que celles du Règlement National de Publicité (RNP). Sans prescription particulière dans le RLPi, c'est le RNP qui s'applique.
- ✅ Le RLPi permet de réintroduire sous conditions les publicités et préenseignes dans les secteurs d'interdiction relative.

## Procédure et contenu d'un RLPi

Le RLPi est élaboré, révisé ou modifié conformément aux procédures d'élaboration, de révision ou de modification des PLUi, en application du code de l'environnement.

Le RLPi comprend 3 documents :



## Mise en conformité des dispositifs

À compter de l'approbation du RLPi :

**2 ans** pour une publicité et une préenseigne

**6 ans** pour une enseigne



©mivresse.com

---

## QUELQUES PROJETS MENÉS EN 2022

---

### » Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan vélo

L'AURH a réalisé en 2020 un schéma cyclable pour la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole à l'horizon 2030. Il permet à la direction mobilités de planifier les opérations d'aménagement des itinéraires et des pistes cyclables, notamment dans les zones périurbaines et rurales très faiblement dotées.

Cette année, les études se concentrent sur la desserte à vélo d'Étretat et de Saint-Romain-de-Colbosc. L'AURH apporte également son expertise dans l'analyse des données sur la pratique du vélo.

### » Opération Grand Site Falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre

L'Agence poursuit sa collaboration avec Le Havre Seine Métropole, Fécamp Caux Littoral et le Département de la Seine-Maritime sur les questions de mobilité et de paysage. Ces deux thématiques constituent le socle de la démarche d'obtention du label Grand Site de France. La collaboration fructueuse entre EPCI, communes et le département 76 a abouti à la création d'un syndicat mixte pour la gestion future du label.

### » Suivi projet d'extension du réseau de tramway

L'Agence poursuit sa collaboration avec l'équipe dédiée au tramway au sein de la Communauté urbaine. À la suite de la concertation fin 2021, les deux parcours ont été validés, notamment le passage du tramway par l'avenue Jean Jaurès dans le quartier de Soquence. En 2022, l'Agence a participé aux premiers comités techniques et aux échanges avec l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la réalisation des travaux.

### » Élaboration du PLUi Le Havre Seine Métropole et révision du SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire

Dans le prolongement des travaux menés en 2021 pour mettre en évidence les enjeux territoriaux, le diagnostic du PLUi / SCoT s'est concrétisé au premier semestre 2022 par l'organisation de groupes géographiques et d'entretiens avec chacune des 54 communes, en mettant l'accent sur la thématique du foncier. Cette année 2022 a également marqué l'engagement de la construction du projet d'aménagement et développement durables, qui devrait être débattu courant 2023.

+ d'infos : [www.aurh.fr/plui-lhsm](http://www.aurh.fr/plui-lhsm)

### » Révision du Plan de mobilité Le Havre Seine Métropole - Assistance à maîtrise d'ouvrage

La révision du Plan de mobilité, nouvelle dénomination du Plan de déplacements urbains, a été engagée en 2022. Ce document fixe notamment les objectifs en matière de développement des transports en commun et des modes actifs de déplacement, pour diminuer la part de la voiture dans les pratiques du quotidien. L'AURH apporte son expertise en fournissant l'ensemble de ses productions et analyses de la mobilité sur le territoire de la Communauté urbaine. Le Plan de mobilité sera approuvé fin 2023.

### » Élaboration du RLPi Fécamp Caux Littoral

Les élus de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral ont débattu en conseil communautaire en mars 2022 pour répondre aux enjeux du territoire en matière d'intégration de la publicité dans l'environnement. L'AURH a ensuite travaillé avec les élus et le service urbanisme et aménagement de l'intercommunalité sur la formalisation des pièces réglementaires (zonage, prescriptions réglementaires).

+ d'infos : [www.aurh.fr/rlpi\\_fcl](http://www.aurh.fr/rlpi_fcl)

### 】 **Élaboration du PLUi de la Côte d'Albâtre**

À la suite de la phase préalable, l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre a officiellement été engagée en mars 2022. Cette première année de travail a été consacrée à la phase diagnostic du PLUi et à l'identification des enjeux du territoire. L'AURH a accompagné la cellule PLUi de la Côte d'Albâtre et les élus des 63 communes membres lors de séminaires PLUi, ateliers de travail et rencontres communales.

### 】 **Révision du SCoT Plateau de Caux Maritime**

La révision du SCoT Plateau de Caux Maritime a été prescrite en septembre 2020. L'année 2022 a été consacrée à la réalisation du diagnostic : habitat, démographie, mobilité, équipements, consommation d'espace, état initial de l'environnement, foncier économique... Le diagnostic a permis d'identifier les enjeux qui permettront d'établir le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui devrait être débattu en 2023.

### 】 **Évolution du PLUi Fécamp Caux Littoral**

L'AURH a accompagné la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral dans la réalisation de deux procédures de modifications du PLUiHD. Une première modification simplifiée a été approuvée en 2022 et portait sur le toilettage de quelques dispositions réglementaires et la mise à jour de plusieurs orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Une procédure de modification simplifiée du PLUiHD intégrant le volet littoral de la loi ELAN a été engagée en parallèle, à la suite de l'approbation de la modification simplifiée du SCoT des Hautes Falaises, pour intégrer les prescriptions relatives aux secteurs déjà urbanisés des communes.

### 】 **Coordination et animation du cœur métropolitain**

Le cœur métropolitain du Havre est un secteur de projets dynamique en évolution rapide (plan Campus, aménagement des bassins, Réinventer Le Havre, etc.). L'AURH accompagne Le Havre Seine Métropole et la Ville du Havre dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces projets afin de poursuivre l'ambition d'excellence des aménagements.

### 】 **Études urbaines Citadelle, Magasins Généraux et Technor - Assistance à maîtrise d'ouvrage (CPIER 1.4)**

L'AURH continue d'accompagner les partenaires du CPIER vallée de la Seine pour les trois sites retenus au Havre dans le cadre de la fiche 1.4 : Citadelle, Magasins Généraux, Technor. L'année 2022 a marqué la fin des réflexions et le temps du bilan sur cette démarche innovante, pourvoyeuse de solutions intéressantes pour maîtriser le développement urbain à l'échelle de la vallée de la Seine.

+ *d'infos* : [www.aurh.fr/cpier14](http://www.aurh.fr/cpier14)

### 】 **Soutien technique opérationnel aux collectivités : pour des projets urbains vertueux**

Le soutien technique et opérationnel aux collectivités (STOC) propose un accompagnement des communes dans la mise en œuvre de leurs projets urbains, aussi bien en termes d'insertion urbaine, paysagère que règlementaire. Pour l'année 2022, le STOC a accompagné les communes d'Épouville, Rolleville, La Poterie-Cap d'Antifer, Les Trois Pierres, Saint-Laurent-Brévedent et Saint-Romain-de-Colbosc dans la définition de leurs projets communaux.

### 】 **Études urbaines pour les Petites villes de demain : Étretat, Saint-Romain-de-Colbosc et Criquetot-l'Esneval**

L'AMI Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours. L'AURH a continué son appui des communes lauréates sur le territoire du Havre Seine Métropole dans la concrétisation opérationnelle des actions retenues.

### 】 **Accompagnement des collectivités pour des concours de maîtrise d'œuvre**

L'AURH accompagne les collectivités dans leur procédure de recrutement des maîtrises d'œuvre, aussi bien en phase d'étude (aide à la définition des cahiers des charges) qu'au niveau des visites et des jurys. L'Agence a notamment participé au concours du futur terminal croisières qui viendra s'implanter sur la pointe de Floride au Havre.

### » Étude mobilités Ville d'Harfleur

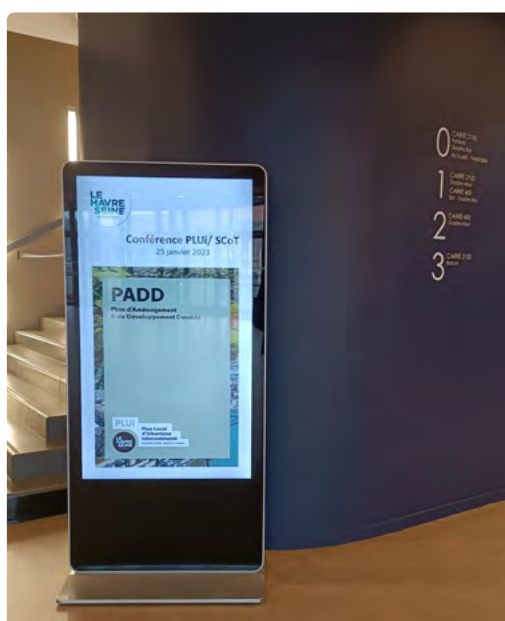
En 2022, la Ville d'Harfleur a souhaité engager une réflexion sur la mobilité avec pour objectif de favoriser les modes actifs de déplacement à l'échelle communale. L'AURH a fourni un diagnostic approfondi révélant l'importance des déplacements internes en voiture. Des propositions ont été ensuite formulées sur la base du concept de la ville du ¼ d'heure pour favoriser le report modal entre les quartiers périphériques d'Harfleur et le centre-ville. Enfin, l'AURH a réalisé un schéma de principe d'aménagement entre la place d'Armes et l'entrée de ville dans le cadre de l'insertion urbaine du futur tramway.

### » Plan d'accueil des camping-cars - Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'accueil des camping-cars par la Communauté urbaine, l'AURH a réalisé une analyse de marché, un état des lieux de l'offre en présence et émis des orientations stratégiques quant à l'amélioration de l'accueil et l'encadrement de cette pratique touristique.

### Conférence PLUi Le Havre Seine Métropole PADD

[Janvier 2022 - Carré des Docks]



**Ateliers thématiques PLUi Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre**  
[Juin 2022 - Saint-Pierre-le-Viger]



**Atelier mobilités Harfleur**  
[Février 2022 - Harfleur]



# AXE 3

Fédérer, animer & former



Forte de l'ambition donnée à la vallée de la Seine au niveau national, l'AURH travaille étroitement avec ses homologues franciliennes et normandes pour faciliter l'émergence de grands projets pour cet axe structurant. Elle est également un appui historique pour le PMES et un lien de restitution des savoirs, de dialogue et de réflexion pour l'ensemble de ses partenaires et des publics intéressés par l'aménagement du territoire.

## FOCUS

### PÔLE MÉTROPOLITAIN LES HALTES VÉLO

Pour accompagner les pratiques de déplacement alternatives à la voiture, le territoire de l'estuaire de la Seine, soutenu par les départements, se dote progressivement d'un maillage cyclable organisé autour de deux véloroutes principales : La Véloroute de la Seine et La Seine à Vélo.

Pour développer les services autour des itinéraires existants et futurs, les membres du Pôle ont engagé une réflexion sur

les haltes vélo. À l'exception de quelques belles réalisations en Seine-Maritime, le territoire de l'estuaire de la Seine est peu doté en équipements dédiés au vélo. Tout reste à construire !

Les techniciens et référents mobilités des EPCI ont été mobilisés pour préciser les localisations et la typologie des haltes à l'échelle infra-communale.

En mars, un workshop *Halte(s) en Seine !* a permis de sensibiliser les élus et techniciens et de définir les types de services à associer aux haltes en fonction de leur localisation.

Un premier schéma de principe de localisation des 24 futures

haltes vélo a été élaboré. Les choix de localisation sont très divers, de la halte vélo isolée dans la campagne à celle en milieu urbain.

En juin, le livrable *Halte(s) en Seine !*, réalisé par l'AURH, présente la démarche globale et un maillage de principe de 24 projets de haltes sur le territoire.

À l'échelle du PMES, l'enjeu sera donc la coordination et la promotion des projets de haltes vélo dans l'estuaire pour conforter sa place en tant que destination vélo.



À retrouver sur  
[www.estuairdelaseine.fr/  
estuair-destination-cyclable/](http://www.estuairdelaseine.fr/estuair-destination-cyclable/)



## **PAROLE DE PARTENAIRE**

**Isabelle LEFAVRAIS-GODART**

Cheffe de projet Axe Seine et CPIER - Région Normandie

Dès 2009, les agences d'urbanisme d'Île-de-France et de Normandie, dont l'AURH, ont été aux prémices de la coopération interrégionale pour la vallée de la Seine. Depuis 2015, elles ont permis de documenter toujours davantage l'activité naturelle et humaine sur la vallée, avec des productions cartographiques qui ont porté autant sur l'émission de gaz à effet de serre, la décarbonation, que sur les dynamiques d'emploi et les grands projets.

Grâce à une approche collaborative, associant les acteurs du territoire, les agences franciliennes et normandes ont également imaginé la vallée de la Seine de demain.

Elles ont ainsi démontré dans le temps long le rôle spécifique qu'elles jouent aux côtés des collectivités : donner à voir les dynamiques territoriales, mais également donner corps à la coopération via un travail d'animation.

Cette dynamique doit se poursuivre et mettre à profit l'expertise des agences tout autant sur des sujets d'observation, d'animation et de prospective que sur des projets opérationnels au service du territoire et de ses habitants pour continuer à faire de la vallée de la Seine un territoire d'ambitions et de réalisations.



## POINT DE VUE

### AURH

#### AXE SEINE ET AXE LITTORAL

**L'**agence d'urbanisme du Havre et de l'estuaire de la Seine s'inscrit dans deux principales dynamiques de territoire. La première est la vallée de la Seine, à cheval entre les régions Île-de-France et Normandie, qui est un des axes structurants au niveau national en matière de transport, d'anciennes et de nouvelles industries, de tourisme et de paysage. Cette dynamique s'appuie sur une collaboration étroite entre les cinq agences d'urbanisme franciliennes et normandes, dans le cadre notamment du contrat de plan interrégional État-Régions. Mais cette dynamique a été renforcée par la création le 6 décembre 2022, de l'Entente Axe Seine entre les intercommunalités disposant d'un bord à quai sur le fleuve. L'AURH inscrit pleinement son action dans ce corridor stratégique, au croisement du local et de l'international.

La deuxième dynamique de territoire est le littoral et son arrière-pays, avec un intérêt renouvelé des intercommunalités de la région du Havre à adhérer à l'Agence et à s'inscrire dans le cadre de son programme partenarial de travail. L'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre en 2022, puis celle du PETER Dieppe Pays Normand en 2023 révèlent l'intérêt des territoires pour une expertise partagée, étant donné l'ampleur des enjeux qu'ils ont en commun : préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, vieillissement démographique, changement climatique, etc. Aujourd'hui, le périmètre d'étude de l'AURH va de Dieppe à Cabourg, et couvre les territoires de Lisieux, du Roumois et d'Yvetot. De par son périmètre d'étude, l'Agence a l'ambition de s'intéresser de près aux espaces littoraux et ruraux, comme aux polarités urbaines intermédiaires, avec l'idée double de mutualiser des solutions face aux enjeux partagés, et de prendre en compte des particularités locales.

[ Max YVETOT  
Directeur Général ]



# LES INDICATEURS DE LA VALLÉE DE LA SEINE



---

## QUELQUES PROJETS MENÉS EN 2022

---

### » Appui à la coopération des agglomérations de l'axe Seine

Après deux années de rencontres des quatre collectivités majeures de la Seine (la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, la Métropole Rouen Normandie, Le Havre Seine Métropole), l'Entente communale et intercommunale Axe Seine a officiellement été créée en décembre 2022. Par ses cartographies, ses données et notes d'enjeux, l'AURH, en partenariat avec l'APUR et l'AURBSE, a accompagné techniquement les collectivités précurseurs de l'entente.

### » Animation du réseau des agences d'urbanisme de la vallée de la Seine

Dans le cadre de l'actualisation du schéma stratégique de la vallée de la Seine, l'AURH a piloté la contribution de la coopération des agences d'urbanisme. Cette production s'est matérialisée par la rédaction de cinq notes d'analyse thématique ainsi que d'une note globale d'enjeu visant à alimenter les réflexions de l'État et des régions Normandie et Île-de-France quant aux orientations à prioriser dans le schéma stratégique actualisé.

[www.vdseine.fr](http://www.vdseine.fr)

### » Connaissance des paysages de la vallée de la Seine et de leur évolution

En partenariat avec l'école nationale supérieure du paysage (ENSP), l'AURH a poursuivi l'animation du réseau interrégional des acteurs de la vallée de la Seine en montant plusieurs événements autour du paysage. La rentrée du réseau, la caravane des paysages et le voyage-atelier dans la vallée de l'Epte tendaient à mieux faire comprendre les intérêts multiples de l'approche paysagère pour favoriser son intégration dans les projets d'aménagement des espaces séquanais.

[www.vdseine.fr/paysage/](http://www.vdseine.fr/paysage/)

### » Réseau des agences d'urbanisme normandes

Les agences d'urbanisme normandes se mobilisent depuis de nombreuses années auprès de la Région Normandie sur des sujets d'intérêt régional. La planification, notamment la contribution à la modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, la mobilité et la gestion économe de l'espace ont été au cœur des actions communes en 2022.

### » Démarche alimentaire

Afin de construire une culture commune sur les thèmes de l'agriculture et de l'alimentation, le Pôle métropolitain, accompagné de l'AURH, a organisé depuis 2021 une série de webinaires. En 2022, plusieurs intervenants ont témoigné sur les sujets du changement climatique, des filières courtes et de la protection de la ressource en eau afin d'enrichir les politiques et démarches menées par les EPCI adhérents du Pôle métropolitain.

### » Tiers lieux

Dans la continuité des actions menées sur le deuxième semestre 2021, l'AURH a accompagné le Pôle métropolitain et Taran Consulting dans l'organisation et l'animation de la première rencontre des tiers-lieux de l'estuaire du 1<sup>er</sup> avril 2022. À la suite de cette rencontre, l'AURH a assisté le Pôle métropolitain dans la formulation de pistes de travail afin de pérenniser la démarche engagée en actualisant le recensement des tiers lieux à l'échelle du Pôle et en produisant une cartographie interactive ouverte au grand public et diffusée en décembre 2022.

### 】 **Open Data**

La démarche Open data de l'estuaire de la Seine existe depuis 2016 et fédère 15 organismes autour du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine. Elle s'est orientée vers la constitution de jeux de données ouverts, cohérents et utiles pour le territoire de l'estuaire de la Seine. La consolidation de la donnée et sa valorisation doivent être mises en œuvre pour former un véritable écosystème de la donnée.

### 】 **Gestion des déchets**

Dans le cadre du groupe de travail déchets animé par le Pôle métropolitain, l'AURH s'est vu confier la réalisation d'un observatoire des déchets de l'estuaire. Des fiches comparatives à l'échelle des intercommunalités adhérentes au Pôle métropolitain ont été produites. Elles abordent les modes de gestion et différents sujets :

- 】 Modes de gestion des déchets ;
- 】 Analyse par type et valorisation des tonnages bruts de déchets ;
- 】 État des lieux des déchèteries et des centres de valorisation (exutoires) des déchets ;
- 】 Comparatif des charges de gestion des services.

### 】 **Estuaire, territoire cyclable**

Après les itinéraires d'intérêt métropolitain en 2021, le PMES, avec le soutien technique de l'AURH, s'est attaqué en 2022 à la question des haltes vélo, équipements indispensables pour renforcer leur usage. Deux workshops ont permis de définir les typologies de haltes et les équipements à leur adosser : station de gonflage, atelier réparation, consignes, borne de recharge électrique, toilettes, point d'eau...

À l'aide des EPCI, une proposition de maillage de 24 haltes a été validée par le PMES et a fait l'objet d'un livrable diffusé auprès des partenaires.

### 】 **Évènement cyclable grand public à l'échelle de l'estuaire**

L'AURH a contribué à la création de l'animation « À bicyclette » programmée en mai 2022 qui proposait 10 randonnées vélo dans l'estuaire de la Seine à destination des familles. L'appui s'est porté sur l'élaboration de la programmation en

partenariat avec la Fédération française cyclo-tourisme et les offices de tourisme, le suivi administratif et la promotion de l'évènement.

### 】 **Animation du Codev**

L'AURH assure l'animation du conseil de développement de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. En 2022, les réflexions sur le sujet de l'attractivité urbaine ont donné lieu à un temps fort d'échanges avec les élus et des experts de la thématique lors d'une conférence-atelier. Une publication intitulée *Imaginons encore* synthétise les pistes d'actions identifiées et clôture la séquence consacrée à ce premier sujet. Le Codev a ensuite rédigé une contribution dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie territorial.

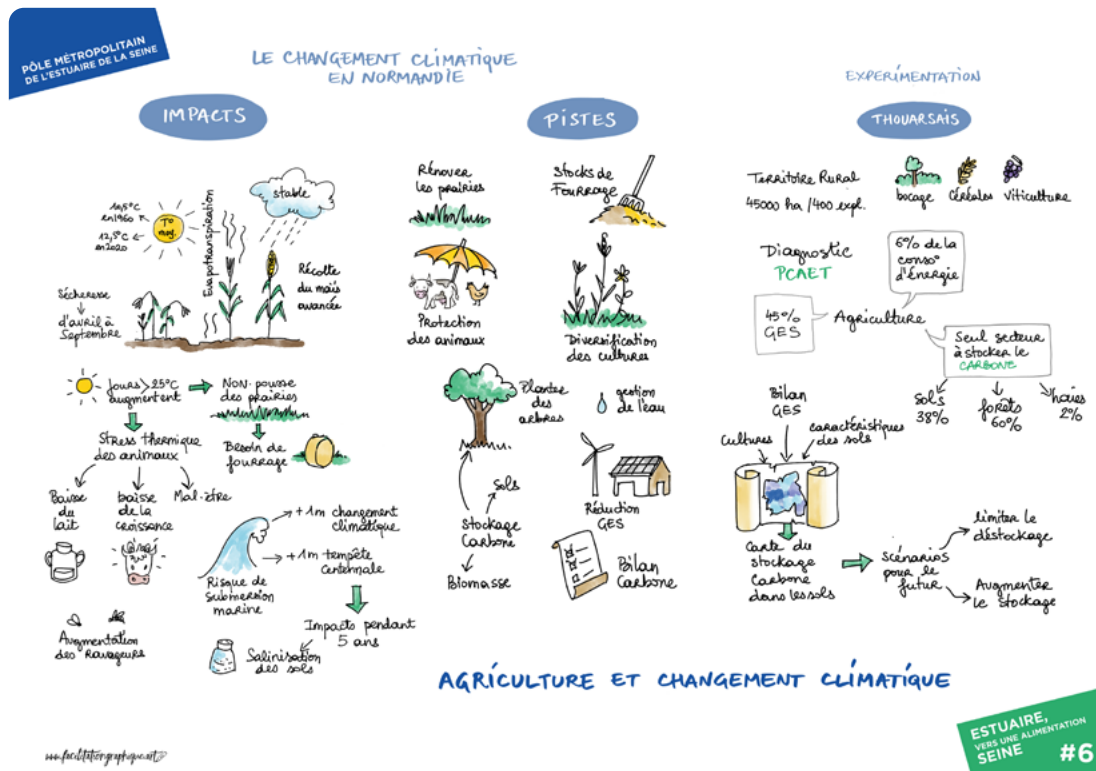
+ **d'infos** : [www.aurh.fr/codev](http://www.aurh.fr/codev)

### 】 **Suivi et évaluation Le Havre, ville portuaire intelligente**

L'AURH a accompagné l'équipe projet et les porteurs d'actions dans l'appropriation et le déploiement du dispositif d'évaluation nationale de la Banque des territoires.

En parallèle, l'AURH a travaillé avec le Port Center et la Communauté urbaine à la réalisation d'une enquête à destination du grand public visant à identifier la perception citoyenne des enjeux relatifs à l'interface ville-port pour la prochaine décennie. Cette enquête a donné lieu à l'organisation d'une conférence et d'une visite de terrain.

## Accompagnement du Pôle métropolitain [Agriculture et changement climatique]



## Workshop haltes vélos [Pour le PMES - Deauville - mars 2022]



### **Voyage-atelier**

[Paysages et transitions dans la vallée de l'Epte, en partenariat avec l'ENSP]



### **Accompagnement du Codev**

[Conférence-ateliers en présence d'experts et d'élus, présidée par Édouard PHILIPPE]



# L'AURH



©Philippe Bréard

Max YVETOT a pris, le 12 juillet 2022, ses fonctions de directeur général de L'AURH. Géographe et urbaniste de formation, il travaillait auparavant dans une agence d'urbanisme à l'étranger. Lors de la séance du conseil d'administration du 30 juin 2022, qui a validé sa nomination, le président de L'AURH a noté l'expertise théorique et l'expérience pratique dont dispose Max YVETOT, tout en soulignant l'intérêt, pour l'estuaire de la Seine, de bénéficier de son regard ouvert à l'international.

## L'AGENCE

UNE ÉQUIPE ET  
DES EXPERTISES  
AU SERVICE DU  
TERRITOIRE

L'AURH est un laboratoire d'observation, de réflexion, de planification et de prospective. Ses travaux alimentent l'élaboration des politiques publiques.

L'Agence est un outil mutualisé d'ingénierie territoriale qui travaille au service des élus et des institutions de son territoire d'intervention : Le Havre et l'estuaire de la Seine.

Selon les demandes de ses partenaires, elle réalise des études, des stratégies de territoire et accompagne des projets d'aménagement, de leur émergence à leur mise en œuvre. Elle intervient dans les villes comme dans les espaces ruraux et littoraux. Elle aide les territoires à se positionner dans leur environnement local, régional et national face aux enjeux d'avenir.



À retrouver sur  
[www.aurh.fr/l-agence](http://www.aurh.fr/l-agence)

---

## L'ÉQUIPE [au 01.01.23]

---

MAX YVETOT - DIRECTEUR GÉNÉRAL  
FRÉDÉRIC BEZET - DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Céline AUBERT  
Urbaniste / Planification

Joséphine BILLEY  
Paysagiste

Sophie CAHIERRE  
Géomaticienne / Habitat et société

Sophie CAPITAINE  
Géographe-cartographe / Mobilités

Céline CARRIER  
Infographiste - Metteur en page

Tony DANIEL DIT ANDRIEU  
Architecte / Projets urbains

Wendy DÉCHAMPS  
Assistante de la direction générale

Virginie DELAMARE  
Chargée de gestion comptable et financière

Brigitte FORESTIER  
Secrétaire générale

Alix GAY  
Responsable communication

Émeline GRANCHER  
Assistante d'études géomaticienne

Alix GUILLEMETTE  
Écologue / Environnement et biodiversité

Élodie HAMEL  
Documentaliste / Archives et réseaux sociaux

Pauline LEBAILLIF  
Urbaniste / Planification

Émilie LEBRUN  
Référente tourisme et commerce

Flavie LEMARCHAND  
Urbaniste / Planification

Antoine LENORMAND  
Urbaniste / Responsable planification

Thierry LOCHARD  
Urbaniste / Mobilités et projets urbains

Jean-François MARY  
Géomaticien / Système d'information géographique

Mathilde MUS  
Géographe / Responsable observatoires et gestion de la donnée

Léo POUPART  
Architecte / Projets urbains

Christine ROUSSEL  
Assistante administrative

Aurélien SOULIER  
Sociologue / Société et démographie

Sarah SRIKAH  
Urbaniste / Planification

Valentin TAPIN  
Urbaniste-géomaticien/Habitat et numérique

Florian VAUDOIS  
Urbaniste / Portuaire, industries et énergie

# LES PUBLICATIONS & VIDÉOS 2022

Retrouvez nos publications sur le site et les réseaux

www.aurh.fr

@aurh\_officiel

LinkedIn

ScoopIt



**Observatoire de l'immobilier d'entreprise**  
[Novembre 2022]

**Cahier de la mobilité #3 - La mobilité des seniors dans la Communauté urbaine**  
[Novembre 2022]





**Cahier de la mobilité #2 –  
La pratique du vélo dans  
la Communauté urbaine  
Le Havre Seine Métropole**  
[Juin 2022]

**Viellir dans la  
Communauté urbaine  
Le Havre Seine  
Métropole**  
[Mai 2022]

**Observatoire territorial  
du logement étudiant**  
[Mai 2022]





Pour en savoir plus sur nos publications & vidéos, retrouvez-nous sur [www.aurh.fr](http://www.aurh.fr)

## Loi Littoral Mode d'emploi

Les territoires littoraux sont soumis à différentes pressions : urbanisation, érosion, submersion marine...  
**La loi Littoral** veille à garantir un équilibre entre aménagement des espaces littoraux et préservation des espaces naturels.

**Quels principes d'urbanisation ?**

- Extension de l'urbanisation
- Densification de l'urbanisation
- Modification du bâti existant
- Autorisée
- Limitée
- Interdite

**Quelques notions à prendre en compte**

- Bande des 100 m (hors espaces urbanisés)
- Espaces remarquables et caractéristiques du littoral
- Espaces proches du rivage
- Coupages d'urbanisation

**aurh**  
AGENCE D'URBANISME  
LE HAVRE  
ESTUAIRE DE LA SEINE

Conception graphique : [www.mmlbourse.com](http://www.mmlbourse.com)

**Loi littoral – Mode d'emploi**  
[Novembre 2022]

# DÉCARBONER LA VALLÉE DE LA SEINE

## Énergie et transport, deux piliers de la décarbonation



Projet AUR - 6/17 Juin 2024 - 12h - Niveau 002  
 Sources : Registre national des installations de production d'électricité et de chauffage (INRC) / www.incr-energies.com / Dgpr/ MMR de la Seine, Rouen, 2021 / Engagements des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine

### Éléments structurants du territoire

- Cours d'eau principal
- Communauté
- Métropole de la Vallée de la Seine
- Forêt
- Limites régionales

### Accélérer la diversification du mix énergétique avec la production d'énergie bas-carbone

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Sites en transition</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li> Affermage</li> <li> Site industriel producteur/consuméteur d'hydrogène carbone</li> </ul> | <b>Sites existants</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li> Parc solaire terrestre<sup>1</sup></li> <li> Hydroélectrique<sup>2</sup></li> <li> Photovoltaïque</li> <li> Production de biobriquet (combustibles bois, déchets agricoles)</li> <li> Nucléaire</li> </ul> | <b>Sites en projet</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li> Éolien en mer</li> <li> Hydrolien</li> <li> Fabrication/entretien de mâts ou hydroliens</li> <li> Méthanisation</li> <li> Nucléaire</li> <li> Production d'hydrogène vert</li> </ul> |
|---|--|--|
- 1) nombre de sites et parcelle quand il y en a plus d'un

### Accompagner les changements d'usage en développant les infrastructures de transport

- |  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <b>Équiper les ports avec des solutions énergétiques bas-carbone</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li> Grand port maritime et fluvial HAROPA Port</li> <li> Autres ports équipés de solutions énergétiques bas-carbone</li> </ul> | <b>Améliorer les infrastructures fluviales</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li> Canal Seine-Nord Europe</li> <li> Mise à gabarit / Reculbrage</li> <li> Amélioration de l'accès fluvial à Port 2000</li> </ul> | <b>Développer les solutions multimodales</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li> Port avec au moins 5 ITE</li> <li> Port avec moins de 5 ITE</li> <li> Plateforme multimodale existante</li> <li> Principal site multimodal en projet</li> </ul> | <b>Améliorer les connexions ferroviaires</b><br><ul style="list-style-type: none"> <li> Réseau ferré</li> <li> Electrification</li> <li> Ligne Seineaux / Gisors (à l'étude - convention de principe mai 2023)</li> <li> Projet LMPN - tronçons prioritaires Paris - Havre - Rouen - Barentin</li> <li> Projet LMPN - tronçon cible Havre - Caudebec - Barentin - Tancarville</li> <li> Grand Paris Express / Eude</li> </ul> |
|--|--|---|---|
- 1) Les installations Ferroviaires Endorsées (IFE) gérées par la Société Ferroviaire de la Vallée de la Seine (S.F.V.S.)

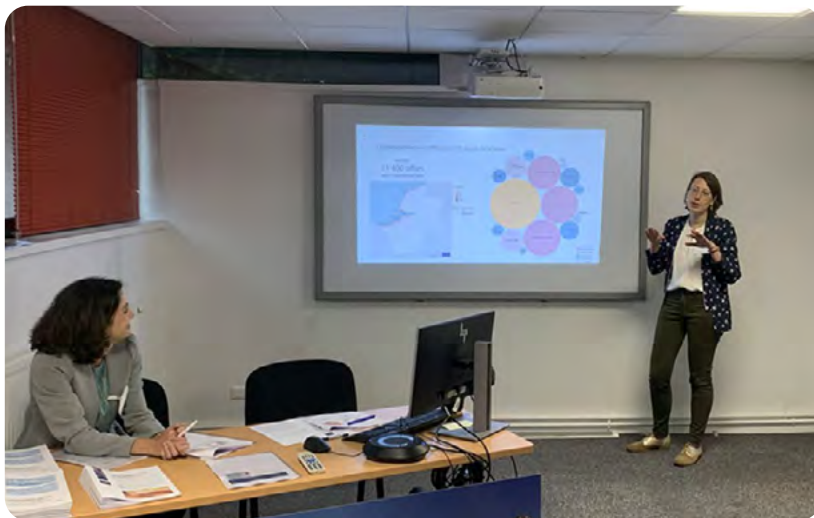
**Décarboner la vallée de la Seine**  
[Mai 2022]



**La vallée de la Seine, un territoire stratégique en transition**  
[Octobre 2022]



**La Seine en action(s)**  
[Février 2022]



**Matinale AirBnB**  
[Mai 2022]

---

## LES ORIENTATIONS TRIENNALES 2023-2025

---

### **#AXE 1 : Observer, anticiper & signaler**

Structurer, systématiser et renforcer le travail d'observation en donnant à l'ensemble de nos partenaires une visibilité pluriannuelle.

Conforter notre expertise en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage. Explorer de nouvelles thématiques, renouer avec des sujets historiques.

### **#AXE 2 : Éclairer, accompagner & réaliser**

Renforcer l'accompagnement des collectivités territoriales dans la compréhension et l'application des dispositions nationales.

Asseoir l'accompagnement des collectivités territoriales en matière de planification et de réglementation : PLUi, SCoT, RLPi, PLH, etc.

### **#AXE 3 : Fédérer, animer & former**

Fédérer les territoires au sein d'ensembles naturels et régionaux.

Animer et montrer à voir au-delà de l'estuaire.

Accueillir, former, transmettre.

### **#AXE 4 : Stabiliser**

Consolider et pérenniser l'agence.



---

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

---

## 】 Collectivités

### EPCI

Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole\*  
Caux Seine agglo\*  
Communauté de communes Cœur Côte Fleurie\*  
Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral\*  
Communauté d'agglomération Lisieux Normandie\*  
Communautés de communes Plateau de Caux  
Communauté de communes Pont-Audemer / Val de Risle\*  
Communauté de communes du pays de Honfleur-Beuzeville  
Communauté de communes Roumois Seine  
Communauté de communes Yvetot Normandie  
Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre\*  
PETR Dieppe Pays Normand\*  
PETR Plateau de Caux Maritime\*  
Syndicat mixte du Pays des Hautes Falaises\*

### Communes

Le Havre\*, Beuzeville, Cauville, Deauville, Épouville, Épretot, Étainhus, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Gainneville, Gommerville, Gonfreville-l'Orcher, Graimbouville, Harfleur, La Cerlangue, La Remuée, Les Trois Pierres, Lisieux, Manéglise, Mannevillette, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Oudalle, Pont-Audemer, Rogerville, Rolleville, Sainneville-sur-Seine, Sainte-Adresse, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Martin-du-Manoir, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville

## 】 État et ses représentants

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie\*  
Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime\*  
Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure\*  
Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados\*

### Membre de droit

Préfet de Normandie ou son représentant\*

## Membres avec voix consultatives

Directrice régionale des finances publiques de Normandie\*  
Secrétaire général aux Affaires régionales de Normandie\*

## 】 Régions et départements

Région Normandie\*  
Département de l'Eure\*

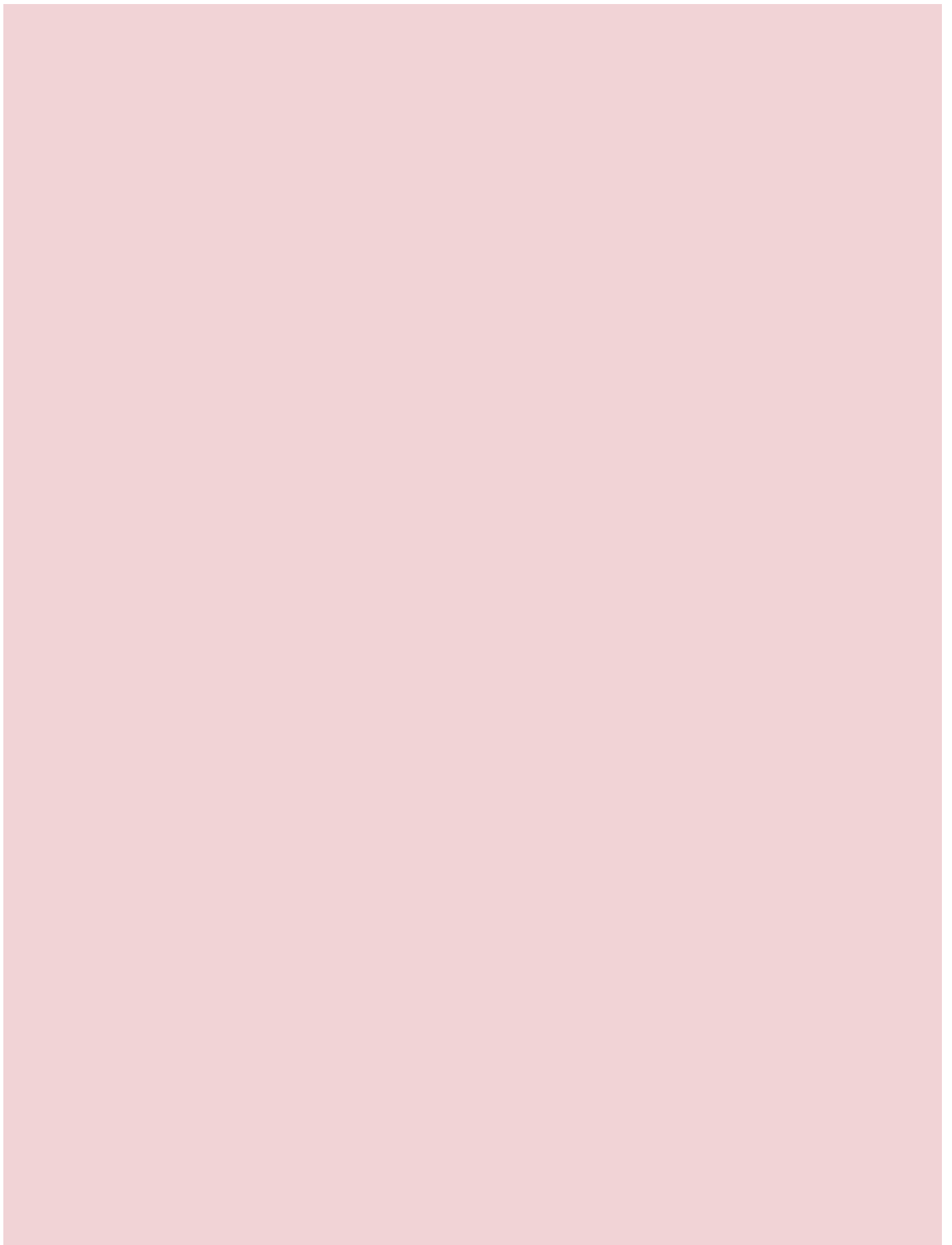
## 】 Chambres consulaires

Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire\*  
Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime  
Chambre d'agriculture de Seine-Maritime

## 】 Autres membres

Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine\*  
HAROPA - Port\*  
Logistique Seine-Normandie\*  
Établissement public foncier de Normandie\*  
Agence régionale de la santé Normandie  
Alcéane  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-Maritime  
Direction régionale des affaires culturelles de Normandie  
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie  
Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie  
École nationale supérieure de paysage Versailles-Marseille  
Groupe hospitalier du Havre  
INSEE Normandie  
Institut du droit international des transports  
Maison de l'architecture de Normandie  
Parc naturel régional des boucles de la Seine normande  
LH Port Center  
Rectorat de l'Académie de Normandie  
Synerzip-LH  
Université Le Havre Normandie

**Les membres de l'assemblée générale indiqués par une \*  
constituent le conseil d'administration de l'Agence**





**aurh.fr**  
**[02 35 42 17 88]**

